

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 juin 2024**

N° 240626098

**AFFAIRES CULTURELLES - Convention de reversement de subvention au
Générateur dans le cadre du projet NUIT BLANCHE 2024**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt six juin à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 18 juin 2024 par M. AGGOUNE Fatah, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS M. AGGOUNE - Mme JAY - Mme VILATA - M. MOKHBI - Mme ALITA - Mme HUSSON-LESPINASSE - Mme LABADO - Mme CARTEAU - Mme TORDJMAN - Mme SAUSSURE-YOUNG - M. DAUDET - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - M. MASO - Mme JOUBERT - Mme POP - M. GIRY - Mme MAZIÈRES - M. CRESPIN - M. SEHIL - M. DELOFFRE .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 29

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 21

Représentés : 5

Absents excusés : 1

Absents non excusés : 2

ABSENTS REPRESENTES M. ALLAIS par Mme JAY - M. BOMBLED par M. DAUDET - M. PELLETIER par M. MOKHBI - M. NKAMA par Mme VILATA - Mme SCHAFFER par M. CRESPIN.

ABSENTS EXCUSES Mme GROUX.

ABSENTS NON EXCUSES Mme HERRATI - M. GUITOUNI.
SECRETAIRE Martine SAUSSURE-YOUNG

La séance est ouverte à 20h30.

.../...

AFFAIRES CULTURELLES - Convention de reversement de subvention au Générateur dans le cadre du projet NUIT BLANCHE 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de M. Fatah AGGOUNE Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU sa délibération n°240523072 en date du 23 mai 2024 portant approbation de la Convention d'objectifs et de moyens entre la Métropole du Grand Paris (MGP) et la commune de Gentilly dans le cadre de la Nuit Blanche 2024,

VU la Convention de reversement de subvention au Générateur dans le cadre du projet Nuit Blanche présentée à cet effet,

CONSIDERANT que la coopération entre la ville de Gentilly et la Métropole du Grand Paris (MGP) a permis la mise en œuvre de la Nuit Blanche 2024 à Gentilly dans la nuit du 1er au 2 juin 2024, en partenariat avec l'association Art Diffusion/Le Générateur,

CONSIDERANT que l'association Art Diffusion/Le Générateur assure la majeure partie de la programmation de l'édition 2024 de la Nuit Blanche,

APRES examen par la Commission « Une ville d'émancipation, d'éducation et d'avenir » en date du 11 juin 2024.

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} – **APPROUVE** la convention de reversement de subvention Nuit Blanche de la MGP à l'association Art Diffusion/Le Générateur pour un montant de 12 000€.

ARTICLE 2 – **PRECISE** que ce reversement interviendra après perception par la ville de la subvention de la MGP.

ARTICLE 3 – **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

ARTICLE 4 – **DIT** que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Communal.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Affiché le 28 juin 2024
Reçu en préfecture le 28 juin 2024
Identifiant de l'acte : 094-219400371-
20240626-11527-CC-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an
que dessus,
Et ont, au registre, signé les membres présents.

**LE MAIRE,
Fatah AGGOUNE**